

Appel à candidatures pour les postes à profil vacants au 1er septembre 2022

Mouvement départemental des Landes - Rentrée scolaire 2022

Transmettre sa candidature par courriel : pap-diper40@ac-bordeaux.fr

et à l'IEN de circonscription de son affectation actuelle

entre le mercredi 1^{er} juin 2022 et le mercredi 8 juin 2022 inclus (14h00), au plus tard

[Pour visualiser la fiche de poste : cliquer sur son numéro](#)

Postes	ETP	Etablissements	Communes	Circonscription	Fiches de poste
Conseiller pédagogique de circonscription	1	IEN Ecole inclusive	Mont-de-Marsan	Ecole inclusive	FP 001
Enseignant ressources « Trouble du langage et des apprentissages » / Coordonnateur pédagogique CTAL	1	IEN Ecole inclusive CTAL	Mont-de-Marsan	Ecole inclusive	FP 013
Enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap / Coordonnateur pédagogique CTAL	0.5 0.5	Collège Albret CTAL	Dax	Ecole inclusive	FP 014
Enseignant en dispositif « d'autorégulation pour enfants présentant un trouble du spectre autistique (TSA) »	1	EEPU du Beillet Jean MOULIN	Mont-de-Marsan	Ecole inclusive	FP 016
Enseignant ayant une mission d'accompagnement éducatif	1	EREA Nicolas Brémontier	Saint Pierre du Mont	Ecole inclusive	FP 017
Enseignant ressources « Trouble du spectre autistique (TSA) »	1	IEN Ecole inclusive	Mont-de-Marsan	Ecole inclusive	FP 018
Directeur d'école Ayant une décharge > ou = 50 %	1	EPPU Jean JAURES	Pontonx sur l'Adour	Hagetmau Chalosse	FP 105
	1	EEPU	Saint Sever		
	1	EEPU Henri LAVIELLE	St Paul Les Dax	Dax Centre Landes	
Conseiller pédagogique de circonscription	1	IEN Dax Centre Landes	Dax	Dax Centre Landes	FP 106
	1	IEN Dax Sud Adour	Dax	Dax Sud Adour	
	1	IEN Aire Tursan	Mont-de-Marsan	Aire Tursan	

Les commissions de recrutement se dérouleront entre le lundi 13 juin 2022 et le vendredi 17 juin 2022

CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION ECOLE INCLUSIVE

Présentation du poste et implantation

Le conseiller pédagogique, pour l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves en situation de handicap, est membre du service départemental de l'école inclusive. Dans ce cadre, il assure notamment des missions de formation, d'accompagnement des personnels et participe au suivi de situations d'élèves à besoins éducatifs particuliers. Son action est régie par les principes de l'école inclusive. Placé sous la responsabilité directe de l'IEN de l'école inclusive, il assure la mise en œuvre et le suivi de la politique départementale définie par le Directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale, de la Maternelle au Lycée.

Le poste est implanté géographiquement dans les locaux de l'inspection de l'IEN école inclusive, à Mont-de-Marsan et à vocation à couvrir l'ensemble du département des Landes.

Missions principales

Contribuer à l'accompagnement des stagiaires en formation pour l'obtention du CAPPEI ainsi que des candidats libres.

Assurer le suivi de tous les enseignants exerçant dans le domaine de l'école inclusive.

Assurer le suivi des enseignants de classes ordinaires scolarisant un élève en situation de handicap.

Coordonner les actions de formation départementale spécifiques à l'école inclusive.

Aider à l'analyse des besoins des élèves relevant des dispositifs et structures de l'école inclusive et assurer le suivi des situations « difficiles », de la maternelle au lycée.

Participer à différentes instances, commissions ou réunions traitant des problématiques des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Contribuer à l'animation et à l'évaluation des dispositifs et structures de l'école inclusive.

Activités associées

Elaborer et renseigner les outils de suivi et de pilotage en relation étroite avec l'IEN de l'école inclusive.

Compétences attendues

Pour assurer ces missions, le conseiller pédagogique devra développer des capacités à travailler au sein d'une équipe pluri-catégorielle et à communiquer aisément avec tous les partenaires concernés par l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves en situation de handicap. Une rigueur dans l'organisation, des aptitudes relationnelles, des qualités d'écoute, d'observation et d'analyse, des compétences rédactionnelles ainsi que la maîtrise de l'outil informatique sont attendues.

Titres et diplômes exigés

L'enseignant devra être titulaire d'un CAFIPEMF et d'un CAPPEI (ou équivalent). Les personnels n'étant en possession que d'un des deux certificats requis ci-dessus peuvent faire acte de candidature en s'engageant à se présenter à celui qui leur fait défaut.

Conditions d'exercice spécifiques

L'enseignant exercera ses fonctions sous l'autorité de l'IEN de l'école inclusive. Il inscrira son action dans une complémentarité avec celle des autres conseillers pédagogiques de l'école inclusive et des autres composantes de l'équipe de l'école inclusive.

Modalités de candidature

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter l'IEN EI par téléphone au 05 58 05 66 82 (secrétariat).

CV + lettre de motivation.

Suivi d'un entretien avec une commission spécialisée.

**ENSEIGNANT RESSOURCES
"TROUBLE DU LANGAGE ET DES APPRENTISSAGES"
-
COORDONNATEUR PEDAGOGIQUE CTAL**

Présentation du poste et implantation

La fonction vise à assurer le suivi des élèves en situation de troubles du langage et des apprentissages et à coordonner l'ensemble des dispositifs concourant à l'information, l'accompagnement et la formation des équipes éducatives sur cette question, sous la responsabilité de l'IEN Ecole Inclusive. Le contexte d'exercice amènera l'enseignant coordonnateur à travailler également au sein de l'équipe pluri-disciplinaire du CTAL sous la responsabilité du médecin responsable.

Le poste d'enseignant ressource, à mi-temps, est implanté géographiquement dans les locaux de l'inspection de l'IEN école inclusive, à Mont-de-Marsan et à vocation à couvrir l'ensemble du département des Landes. Le poste de coordonnateur pédagogique est implanté, à mi-temps, au CTAL de Mont-de-Marsan.

Missions principales

Assurer la liaison entre le CTAL, les services de soins et l'Education Nationale.

Se déplacer dans les écoles pour la mise en place des aménagements pédagogiques proposés par le CTAL.

Contribuer à l'information, l'accompagnement et la formation des enseignants du 1^{er} et 2nd degré, des AESH.

Apporter des conseils pédagogiques et des aides méthodologiques à l'enseignant et à l'équipe pédagogique ou éducative de l'école ou de l'établissement scolaire et contribuer à la mise en place de dispositions matérielles spécifiques aux élèves avec troubles du langage et des apprentissages.

Participer à l'évaluation des besoins (observation de l'élève, analyse des besoins) et à la mise en œuvre d'adaptations et d'aménagements pédagogiques.

Activités associées

Animer et participer à des groupes de travail.

Animer des actions de formation.

Aider à l'analyse des besoins des élèves et assurer le suivi des situations, relevant de son champ, de la maternelle au lycée.

Participer à différentes instances, commissions ou réunions traitant des problématiques des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Compétences attendues

Justifier d'une bonne connaissance des spécificités du public concerné ainsi que d'une expérience pédagogique auprès des jeunes connaissant des troubles des apprentissages: dys, TND, TDA.

Compétences dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.

Montrer des aptitudes au travail d'équipe et à la coopération avec des partenaires multiples.

Titres et diplômes exigés

Etre titulaire du CAPPEI ou inscrit à la formation. Le CAFIPEMF pourrait constituer une qualification complémentaire intéressante.

Conditions d'exercice spécifiques

L'enseignant exercera ses fonctions sous l'autorité de l'IEN de l'école inclusive. Il inscrira son action dans une complémentarité avec celle de l'équipe du service départemental l'école inclusive et de l'équipe pluridisciplinaire du CTAL. Déchargé de classe, l'enseignant assurera un service équivalent à 1607h par an.

Modalités de candidature

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter l'IEN EI par téléphone au 05 58 05 66 82 (secrétariat).

CV + lettre de motivation.

Suivi d'un entretien avec une commission spécialisée.

**ENSEIGNANT REFERENT POUR LA SCOLARISATION
DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP**
-
COORDONNATEUR PEDAGOGIQUE CTAL

Présentation du poste et implantation

Poste d'enseignant spécialisé basé au Centre des Troubles des Apprentissages, antenne de Dax.
La fonction vise à assurer le suivi des élèves en situation de troubles du langage et des apprentissages suivis par le CTAL de Dax, sous la responsabilité du médecin responsable. Poste à mi-temps.

L'enseignant référent est un enseignant spécialisé prestataire de compétences pour la maison départementale des personnes handicapées. Poste à mi-temps, basé au collège d'Albret de Dax.

En application de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le décret n° 1752 du 30 décembre 2005 relatif au parcours de formation, définit la place des enseignants référents dans la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Missions principales du coordonnateur pédagogique du CTAL

Assurer la liaison entre le CTAL, les services de soins et l'Education Nationale.

L'enseignant sera amené à se déplacer dans les écoles pour la mise en place des aménagements pédagogiques proposés par le CTAL.

Missions principales de l'enseignant référent

(Arrêté du 17.08.2006 paru au B.O. n° 32 du 07.09.2006).

Il est chargé de réunir l'équipe de suivi de la scolarisation.

Il participe à l'organisation de l'évaluation des besoins de l'élève et situation scolaire.

Il favorise la continuité et la cohérence (évaluation, proposition) de la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) de l'enfant handicapé sur l'ensemble de son parcours de formation.

Il est garant de la permanence des relations avec l'élève, ses parents.

Il assure une mission d'accueil et d'information de l'élève, de sa famille pour la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), en ce qui concerne les questions relatives à la scolarisation et à la formation.

Activités associées

Il élabore et renseigne les outils de suivi et de pilotage en relation étroite avec l'inspecteur EI.

Compétences attendues

Justifier d'une bonne connaissance des spécificités du public concerné ainsi que d'une expérience pédagogique auprès des jeunes connaissant des troubles des apprentissages : dys, TND, TDA.

Montrer des aptitudes au travail d'équipe et à la coopération avec des partenaires multiples.

Titres et diplômes exigés

Etre titulaire du CAPPEI ou s'engager dans la passation de l'examen.

Conditions d'exercice spécifiques

L'enseignant exercera ses fonctions sous l'autorité de l'IEN de l'école inclusive. Il inscrira son action dans une complémentarité avec celle de l'équipe du service départemental l'école inclusive et de l'équipe pluridisciplinaire du CTAL. Déchargé de classe, l'enseignant assurera un service équivalent à 1607h par an.

Modalités de candidature

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter l'IEN EI par téléphone au 05 58 05 66 82 (secrétariat).

CV + lettre de motivation.

Suivi d'un entretien avec une commission spécialisée.

**ENSEIGNANT EN DISPOSITIF
D'AUTOREGULATION
POUR ENFANTS PRESENTANT UN TROUBLE
DU SPECTRE AUTISTIQUE (TSA)**

Présentation du poste et implantation

Le dispositif, implanté à l'école élémentaire du Beillet, à Mont-de-Marsan, vise l'inclusion dans les classes ordinaires de l'école élémentaire des élèves avec Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA). Afin de réduire les troubles du comportement et de tendre vers l'autonomie dans les apprentissages, une équipe médico-sociale est implantée au sein de l'école. Les objectifs pédagogiques visés pour les élèves concernés par le dispositif sont ceux attendus dans les programmes de l'école élémentaire. L'enseignement de l'autorégulation permet d'augmenter la capacité à être calme et éveillé, afin d'entrer dans les apprentissages pédagogiques.

Pour ce faire, un enseignant est nommé comme maître supplémentaire au sein de l'école. Le dispositif dispose d'une salle d'autorégulation destinée aux interventions individuelles.

L'adaptation des démarches pédagogiques et éducatives est une nécessité, dans la mesure où l'enfant avec TSA ou autres TED, même s'il bénéficie d'une prise en charge pluridisciplinaire adaptée, manifeste des difficultés dans les interactions, la communication, la compréhension des situations, la mise en place des compétences de base.

Cette adaptation devra s'effectuer par chaque enseignant des classes ordinaires en partenariat avec les éducateurs de l'équipe médico-sociale.

Missions principales

L'enseignant nommé comme maître supplémentaire au sein de l'école participe à la cohérence des actions des différents professionnels.

Il partage avec les autres professionnels de l'équipe médico-sociale un langage et des outils de réflexion communs.

Il réalise avec l'enseignant de la classe et l'équipe médico-sociale, les évaluations pédagogiques qui permettent le réajustement des projets (l'équipe éducative réalise les évaluations comportementales).

Il élabore avec l'équipe (enseignants et professionnels du médico-social) le PPI (projet pédagogique individualisé ou Projet Personnalisé d'Intervention) qui articule PIA et PPS.

Il prend en charge les élèves avec TSA au sein de la salle d'auto-régulation.

Il supplée l'enseignant de la classe afin que ce dernier puisse avoir des temps de concertation avec les membres de l'équipe médico-sociale.

Il favorise l'établissement de relations de confiance et de collaboration entre l'équipe de professionnels médico-sociale et les enseignants de l'école.

Il transmet des observations organisées à la personne chargée de la supervision, comme l'ensemble de l'équipe avec qui il partage les éléments d'informations et avis recueilli auprès des parents, il respecte le droit au secret et à la discrétion professionnelle vis-à-vis de l'enfant et de sa famille.

Il participe à l'adaptation des supports pédagogiques, nécessaires en classe d'autorégulation et en classe ordinaire.

Compétences attendues

Avoir des connaissances sur l'autisme et les pratiques recommandées par la HAS

Savoir faire preuve d'adaptation, d'écoute et de réactivité.

Savoir travailler en équipe et coordonner un réseau d'acteurs.

Agir en référence constante au principe de l'éducabilité cognitive.

Faire preuve de discrétion et de respect du secret professionnel partagé.

Etre en capacité de faire évoluer ses méthodes d'enseignement en fonction des recommandations de la supervision.

Conditions d'exercice spécifiques

Il exerce cette fonction à temps plein. Le service de cet enseignant s'organise, conformément au service des autres enseignants de l'école, en 24 hebdomadaires d'enseignement et 108 heures annuelles consacrées aux travaux en équipe, aux relations avec les parents, à la participation aux réunions institutionnelles de l'établissement scolaire.

Modalités de candidature

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter l'IEN EI par téléphone au 05 58 05 66 82 (secrétariat).

CV + lettre de motivation.

Suivi d'un entretien avec une commission spécialisée.

ENSEIGNANT EN EREA AYANT UNE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF

Présentation du poste et implantation

L'établissement régional d'enseignement adapté (EREA) de St Pierre du Mont est un Etablissement Public Local d'Enseignement (EPL) qui accueille des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale ou rencontrant des difficultés liées à une situation de handicap. Pour les élèves affectés dans ces établissements, l'aide renforcée à l'orientation et à l'insertion professionnelle constitue un axe prioritaire du parcours de formation. Elle permet aux élèves de construire leur projet personnel. L'établissement accueille en internat éducatif des lycéens qui connaissent des difficultés scolaires importantes et persistantes associées ou non à des difficultés sociales qui font obstacle à leur réussite et dont la réponse aux besoins dépasse le seul cadre de la journée scolaire. La spécificité de l'EREA est d'offrir, en complément de l'enseignement général adapté et de la formation professionnelle, un accompagnement pédagogique et éducatif en internat éducatif dont les particularités tiennent en partie au public accueilli et à l'intervention d'enseignants du premier et du second degré et d'assistants d'éducation. Tous les Professeurs des écoles affectés au sein de l'établissement sont placés sous l'autorité du chef d'établissement.

Missions principales

Les enseignants répondent aux besoins spécifiques des élèves par les méthodes pédagogiques relevant de l'enseignement adapté. Ils concourent ainsi à la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation (PPS) des élèves en situation de handicap et sont amenés à participer, autant que de besoin, aux équipes de suivi de scolarisation (ESS).

Avec toute la souplesse requise dans une démarche d'adaptation, ils organisent leur action à partir des programmes afin d'amener tous les élèves à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Ils participent à leur formation générale par la mise en œuvre d'activités pédagogiques, culturelles, artistiques, sportives et des parcours éducatifs.

Ils suivent également les élèves dans les périodes de stage avec les PLP.

Ils participent aux 02 heures hebdomadaires de réunion et de synthèse arrêtées par le directeur. Référent pour la gestion des projets individualisés de formation des élèves, aident à résoudre ou à prévenir l'aggravation des difficultés d'apprentissage par une aide et un soutien au travail personnel de l'élève.

Dans le cadre de l'internat, ils ont un rôle pédagogique et éducatif essentiel. Dans le prolongement des temps d'enseignement en classe, ils proposent aux élèves jusqu'au dîner et le mercredi des apprentissages sous forme d'activités culturelles, sportives et artistiques. Ils accompagnent également les apprentissages et les temps d'études ainsi que le processus d'insertion sociale et professionnelle. L'encadrement pédagogique et éducatif des internes est, pour un enseignant, de 8 élèves.

Connaissances et compétences attendues

Capacité d'adaptation et capacité à prendre en charge au plan pédagogique et au plan éducatif des adolescents en difficulté scolaire, sociale, personnelle et/ou handicapés.

Capacité à communiquer avec l'ensemble des acteurs (équipe de direction, équipes pédagogiques et éducatives, partenaires extérieurs).

Aptitude au travail en équipe.

Expérience de gestion de groupe (milieu associatif, engagement personnel au niveau des jeunes, animation, ateliers éducatifs...).

Aptitude à gérer les conflits.

Connaissance du fonctionnement d'un EPLE.

Qualifications requises

L'enseignant devra être titulaire d'un CAPPEI (ou équivalent) ou devra s'engager dans la formation.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter l'IEN Ecole inclusive au 05 58 05 66 82.

Conditions particulières d'exercice

Il exerce cette fonction à temps plein.

Modalités de candidature

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter l'IEN EI par téléphone au 05 58 05 66 82 (secrétariat).

CV + lettre de motivation.

Suivi d'un entretien avec une commission spécialisée.

**ENSEIGNANT RESSOURCES
« TROUBLE DU SPECTRE AUTISTIQUE » (TSA)**

Présentation du poste et implantation

Dans le département, l'enseignant ressources "Troubles du Spectre de l'Autisme" (TSA) exerce ses missions sous la responsabilité de l'IEN EI dont il est un collaborateur direct. Il a un rôle pédagogique, d'accompagnement et de conseil auprès des enseignants.

Missions principales

Conseil et accompagnement des enseignants :

Il apporte des conseils pédagogiques et des aides méthodologiques à l'enseignant et à l'équipe pédagogique ou éducative de l'école ou de l'établissement scolaire.

Il contribue à la mise en place de dispositions matérielles spécifiques aux élèves avec TSA.

Il participe à l'évaluation des besoins (observation de l'élève, analyse des besoins) et à la mise en œuvre d'adaptations et d'aménagements pédagogiques.

Mise à disposition de ressources au service des adaptations scolaires :

Il informe et fournit des ressources à l'enseignant et à l'équipe éducative.

Il contribue à une meilleure connaissance des outils numériques adaptés aux élèves avec TSA.

Intervention en formation initiale et continue :

Il intervient dans le cadre des formations sur les TSA inscrites au plan académique ou départemental de formation.

Il participe à la formation des équipes pédagogiques et éducatives dans le cadre de formations d'initiatives locales.

Qualifications requises

L'enseignant devra être titulaire d'un CAPPEI (ou équivalent) ou devra s'engager dans la formation.

Expérience d'enseignant spécialisé ou expérience de formateur souhaitée.

Connaissances des élèves avec des TSA.

Connaissances des ressources existantes pour les élèves avec des TSA.

Connaissance approfondie des besoins des élèves avec TSA.

Connaissance des troubles du spectre autistique et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé.

Capacité à adapter les démarches pédagogiques et éducatives : adaptation du langage, mise en place de stratégies pédagogiques spécifiques, prise en compte permanente du comportement de l'élève.

Sens de l'organisation. Capacité à rendre compte. Ethique professionnelle.

Maîtrise des outils numériques.

Capacités relationnelles : Travail en équipe et en partenariat.

Conditions particulières d'exercice

Il exerce cette fonction à temps plein. Déplacements dans le département.

Modalités de candidature

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter l'IEN EI par téléphone au 05 58 05 66 82 (secrétariat).

CV + lettre de motivation.

Suivi d'un entretien avec une commission spécialisée.

**DIRECTEUR D'ÉCOLE
AYANT UNE DÉCHARGE DE 50% ET PLUS**

Présentation du poste et implantation

La direction d'une école bénéficiant d'une décharge de 50% et plus, appelle la mise en œuvre de compétences spécifiques, notamment dans les domaines du pilotage pédagogique et de la gestion des ressources humaines.

Missions principales

La direction d'une telle école implique la maîtrise des compétences fondamentales de la direction d'école dans les domaines pédagogique, administratif et relationnel. Elle demande en outre un sens du pilotage par l'organisation et l'animation du travail en équipe, par l'attention portée à la fluidité des parcours des élèves, à la prise en charge de leurs difficultés ainsi qu'à la continuité des apprentissages. Le projet d'école est un levier essentiel pour conduire les dispositifs et les actions nécessaires à la réussite des élèves.

Activités associées

/

Connaissances et compétences attendues

Une présence affirmée, une grande disponibilité, des aptitudes au dialogue, des capacités de médiation sont particulièrement requises compte tenu de la diversité des interlocuteurs.

Sont également attendus :

Des qualités de discrétion, de confidentialité et de loyauté.

La connaissance du positionnement institutionnel adéquat et des responsabilités liées à la fonction.

Une aptitude au pilotage : capacité d'analyse et de diagnostic, utilisation d'indicateurs, définition d'objectifs, conception, mise en œuvre et suivi d'actions, évaluation.

L'élaboration et l'accompagnement d'actions éducatives mobilisatrices au sein de l'équipe pédagogique.

La coordination et le suivi des parcours scolaires des élèves durant leur scolarité dans l'école.

Des compétences d'écoute, d'analyse et d'initiative pour assurer les relations avec les multiples partenaires (parents, élus, collège, personnels des collectivités, ...).

Une capacité à la communication écrite et orale et une maîtrise de l'outil informatique (traitement de texte, tableur, messagerie électronique).

Qualifications requises

Le candidat devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs de 2 classes et plus.

Une expérience préalable de direction est vivement souhaitée et une expérience du pilotage pédagogique est appréciée.

Conditions particulières d'exercice

Ces informations seront données, le cas échéant, par l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription.

Modalités de candidature

La direction d'une école comportant une décharge de 50% et plus fait l'objet d'un recrutement sur poste à profil. Les candidats seront entendus par une commission qui aura pris connaissance des éléments de carrière et d'une lettre de motivation. Les candidats sont invités à prendre contact au préalable avec l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription.

CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION

Présentation du poste et implantation

Le conseiller pédagogique est un professeur des écoles maître formateur qui exerce ses missions sous la responsabilité de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription dont il est le collaborateur direct.

Missions principales

Les missions du conseiller pédagogique comprennent :

Un travail d'animation pédagogique.

Le conseil aux équipes dans la mise en place de nouveaux dispositifs, de projets et de partenariats.

L'accompagnement à la prise de fonction des néo-titulaires et des enseignants ayant des besoins particuliers.

La participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan de formation continue au niveau de la circonscription et du département.

L'engagement dans des groupes de travail départementaux.

La participation à la formation initiale des professeurs des écoles.

Activités associées

/

Connaissances et compétences attendues

Outre des connaissances pédagogiques, didactiques et réglementaires, sont attendus :

Des capacités relationnelles, d'écoute, d'analyse, d'initiative.

Des qualités de discrétion, de confidentialité, de loyauté.

Une aptitude à travailler en équipe permettant la mise en œuvre d'actions conjointes.

Des compétences dans le domaine informatique et numérique.

Qualifications requises

Peuvent faire acte de candidature les enseignants titulaires (ou en cours d'obtention) du CAFIPEMF et plus généralement tout enseignant disposant de compétences pédagogiques solides avec l'intention de s'inscrire au CAFIPEMF. Une expérience d'enseignement dans les trois cycles serait appréciée.

Conditions particulières d'exercice

Ce poste nécessite une grande disponibilité et demande une réelle souplesse dans l'organisation et l'aménagement des horaires de travail.

Modalités de candidature

Le poste de conseiller pédagogique généraliste fait l'objet d'un recrutement sur poste à profil. Les candidats seront entendus par une commission qui aura pris connaissance des éléments de carrière et d'une lettre de motivation. Les candidats sont invités à prendre contact au préalable avec l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription.